

RCS : CAHORS
Code greffe : 4601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00156
Numéro SIREN : 348 079 237
Nom ou dénomination : "LEA"

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2021 sous le numéro de dépôt 3941

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2021**

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS LEA	
SIRET	3 4 8 0 7 9 2 3 7 0 0 0 2 3
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
Les Bourlingous	
46220 PRAYSSAC	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
--------------------	--	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%	281 742	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>
Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>
--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire (ECF) :			
- du comptable : SARL ORCOM AGEN			
Lieu dit le Belvédère 47510 Foulayronnes			Tél : 05-53-77-97-79
- du conseil :			
Tél :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
- N° d'agrément :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LEA

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : Les Bourlingous 46220 PRAYSSAC

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 8 0 7 9 2 3 7 0 0 0 2 3

Néant *

				Exercice N clos le, 31/12/2020			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	57 930	57 930	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	40 000	26 162	13 838
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	32 298	28 591	3 707
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	293 313	215 973	77 340
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	5 775		5 775
TOTAL (II)		BJ	BK	429 319	270 727	158 592	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	889 788		889 788
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	13 801		13 801
		Autres créances (3)	BZ	CA	56 398		56 398
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	531 338		531 338
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	24 448		24 448
TOTAL (III)		CJ	CK	1 515 775		1 515 775	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	CR	1 945 095	270 727	1 674 367
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LEA			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 78 000.....)	DA	78 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	149 362	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	530 375	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	235 120	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	1 000 658
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	220 928	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	119 314	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 264	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	165 188	
	Dettes fiscales et sociales	DY	138 021	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 164	
Compte régul.	Autres dettes	EA	20 328	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	6 499	
	TOTAL (IV)	EC	673 709	
	Écarts de conversion passif*	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 674 367	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	503 529		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	441		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>SAS LEA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations					
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	57 930	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		40 000	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		34 848	KS		KT		KU	2 450
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					259 748	KV		KW		KX	
	Matériel de transport *					20 673	KY		KZ		LA	20 270
	Matériel de bureau et mobilier informatique					3 398	LB		LC		LD	896
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	358 669	LO		LP	23 616
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
Autres participations					5 199	8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières					5 670	1T		1U		1V	104	
TOTAL IV					10 869	1Q		1R		1S	104	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	427 470	ØH		ØJ	23 721	
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
						par virement de poste à poste 1			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV		LW	57 930
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH	40 000	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	5 000	MK	32 298	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	259 748	
		Matériel de transport				IV		MP	11 673	MQ	29 270	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT	4 294	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		
TOTAL III						IY		NG	16 673	NH	365 613	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
	Autres participations						IØ		ØX	5 199	ØY	
	Autres titres immobilisés						II		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	5 775
	TOTAL IV						I3		NJ	5 199	NK	5 775
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	21 872	ØL	429 319	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS LEA

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 - col. 2] - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS LEA</u>								Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	22 162	PW	4 000	PX		PY	26 162
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	29 458	QA	4 133	QB	5 000	QC	28 591
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	175 514	QE	27 725	QF		QG	203 239
	Matériel de transport	QH	14 592	QI	6 343	QJ	11 623	QK	9 312
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 398	QM	22	QN		QO	3 420
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	245 126	QV	42 224	QW	16 623	QX	270 727
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	245 126	ØP	42 224	ØQ	16 623	ØR	270 727
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S3	S4		
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (N+NP+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW+NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LEA

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	DB	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	8 139	6U	8 139	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z		7A	
	TOTAL III		7B	8 139	TY	8 139	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	8 139	UB	8 139	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	8 139		
	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	5 775	UV		UW	5 775			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	13 801		13 801					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 252		3 252				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	53 145		53 145					
	Charges constatées d'avance		VS	24 448		24 448					
	TOTAUX			VT	100 423	VU	94 648	VV	5 775		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	441		441					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	220 487		52 571		167 915			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	165 188		165 188				
Personnel et comptes rattachés				8C	52 165		52 165				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	68 034		68 034				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	16 268		16 268					
	Obligations cautionnées		VX								
Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	1 526		1 526				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	1 164		1 164				
Groupe et associés (2)				VI	119 341		119 341				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	20 328		20 328				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZL							
Produits constatés d'avance				8L	6 499		6 499				
TOTAUX			VY	671 445	VZ	503 529		167 915			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	20 600	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		258		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	52 221	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS LEA		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2020				
I. RÉINTÉGRATIONS			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	235 120	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	9 603	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	9 738	
	Amendes et pénalités	WJ	135	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	84 606	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme					I8		
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					WN			
- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
TOTAL I					WR	329 464		
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					WU	9 603	
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A))					XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
	Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
		Majoration d'amortissement*					XD	
		Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)			ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	XG	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct* exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					XI	319 861		
bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL			
RÉSULTAT FISCAL					XN	319 861		
BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XO			

Désignation de l'entreprise <u>SAS LEA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	21 198
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
Tascom N	9K	9 603	9L
Tascom N-1	9M		9N 9 603
	9P		9R
	9S		9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 9 603	YO 9 603
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS LEA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(22 144)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	168 866		- Autres réserves	ZD	146 721					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE						
					Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF	146 721		TOTAL II	ZH	146 721					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier									YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus									YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance									YT	16 977	
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	(120 143)			XQ	120 143	
	Personnel extérieur à l'entreprise									YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	14 133	
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV		
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	121 120		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	272 374
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	18 555
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	18 264	
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée									YY	476 766	
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	328 877	
DIVERS	Montant brut des salaires *									ØB	246 035	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS		
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	1.18 %	
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP					Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	ZR 0	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies									RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL				
			Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC				
	Groupe résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO				
			Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	
	N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LEA

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	Autolaveuse 01/01/2015	5 000	5 000		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LEA

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

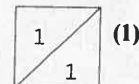
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS LEA				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 3 4 8 0 7 9 2 3 7 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LEA

ADRESSE (voie) Les Bourlingous

CODE POSTAL 46220 VILLE PRAYSSAC

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3 899
---	----	---	--	----	-------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1
---	----	---	--	----	---

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination Mouchou

N° SIREN (si société établie en France) 844694281 % de détention 95.20 Nb de parts ou actions 3 713

Adresse : N° 129 Voie Avenue JB calvignac

Code Postal 81400 Commune CARMAUX Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 3 4 8 0 7 9 2 3 7 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LEA

ADRESSE (voie) Les Bourlingous

CODE POSTAL 46220 VILLE PRAYSSAC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

2069RCI

SAS LEA
348079237 IS1

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

LEA
Société par actions simplifiée au capital de 78 000 euros
Siège social : Les Berlingous, 46220 PRAYSSAC
348 079 237 RCS CAHORS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 235 121 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	235 121 euros
A la réserve spéciale pour fonds propres	47 024 euros
Solde	----- 188 097 euros
A titre de dividendes Soit 20,51 euros par action	80 000,00 euros
Le solde	108 097 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 609 128 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20,51 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 79 979,49 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 :
300 000,00 euros, soit 76,92 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 76,92 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 299 923,08 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Rui Manuel ROCHA



